

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NATIONAL DU VOLANT DES PAPES EDITION N°9 DU 29 ET 30 JUIN 2019

**LE CLUB D'AVIGNON EST HEUREUX DE VOUS RECEVOIR AU COEUR DE LA CITE
PAPALE POUR SON 9EME TOURNOI NATIONAL DU VOLANT DES PAPES**

Article 1 - Autorisation

Le tournoi national du Volant des Papes d'AVIGNON a pour références : en cour d'autorisation.

Article 2 - Les joueurs

Autorisé aux catégories: N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC, le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD et le règlement général des compétitions. Il est ouvert aux joueurs de toutes Ligues.

Le tournoi est autorisé aux catégories Juniors, Seniors, Vétérans pour toutes les séries et aux Minimes et Cadets, classés au minimum R6 dans le tableau d'inscription souhaité. Tout joueur mineur devra être obligatoirement accompagné d'un adulte.

Article 3 - Licences et dates limites

Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2018-2019 à la **date limite d'inscription fixée au 06 juin 2019** et devra être autorisé pour les compétitions Seniors. Les joueurs suspendus par le comité d'arbitrage à la date d'inscription ne pourront pas s'inscrire.

Les inscriptions seront closes le jeudi 06 juin. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 07 juin 2019. Aucune inscription ne sera retenue si elle n'est pas accompagnée de son paiement.

Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) au **06 juin 2019** (publié sur le site Poona de la FFBaD).

Article 4 - Configuration du tournoi

1 seul tableau autorisé par jour : simple OU Mixte le Samedi et DH/DD le dimanche, les finales se joueront le jour même.

Tous les tableaux se joueront en poules

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les inscriptions avant la date limite d'inscription en cas de trop forte affluence afin de pouvoir tenir un échancier viable.

Les joueurs seront répartis dans des tableaux correspondant à une moyenne de points et non dans des séries.

Ces tableaux seront au nombre de 5 maximum. Les côtes les plus élevées seront placées dans le tableau 1 et les moins élevées dans le tableau 5. Pour les mixtes et doubles, la côte correspond à la somme des côtes des deux joueurs d'une paire.

Exemple donné à titre indicatif :

Tableau 1 : côte de 1000 à 2000 points

Tableau 2 : côte de 500 à 1000 points

Tableau 3 : côte de 128 à 500 points

Tableau 4 de 32 à 128 points

Tableau 5 de 0 à 32 points

Les joueurs seront répartis par le comité organisateur au tableau en adéquation avec leurs CPPH, afin d'assurer une homogénéité de côte dans chaque tableau.

Ceci implique que pour les doubles et les mixtes, seuls deux classements d'écart seront autorisés entre les joueurs d'une même paire.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque discipline, le comité organisateur se réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre, de réduire le nombre de tableaux.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en mixte sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Article 5 - Modalités d'inscription

- Le montant des frais d'inscriptions est de 17€ pour un tableau, 20€ pour 2 tableaux.

- Les paiements devront s'effectuer par chèque au nom des clubs de préférence, néanmoins les inscriptions individuelles seront acceptées.

- Les inscriptions doivent être envoyées par le responsable du club par mail à soc@avignonbadmintonclub.fr et par voie postale accompagnées du règlement (à l'ordre de l'Avignon Badminton Club) à Manon JEAN- 878 chemin de la Roquette, 84140 Montfavet.

(Les inscriptions sur des sites tel que Badiste ne sont pas officielles sans envoi de la feuille d'inscription par mail et voie postale).

Article 6 - Forfait

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue Paca de Badminton ou au responsable de la commission régionale d'arbitrage sous peine de sanction fédérale.

Envoi auprès de M. Joachim Ulrich – Les Jardins du Soleil – 1225 Rocade des Playes 83140 Six Fours - joachim.ulrich@wanadoo.fr

Tout forfait déclaré après envoi des convocations ne sera pas remboursé.

En cas de défaillance d'un partenaire dans une paire, il devra impérativement être signalé à l'organisateur. Ainsi le joueur restant doit signaler s'il a un partenaire de remplacement, s'il ne souhaite plus jouer, ou s'il accepte qu'un partenaire inscrit « au choix » ou sur liste d'attente lui soit attribué.

Article 7 - Tenue vestimentaire

Tout joueur devra avoir une tenue conforme au règlement en vigueur de la FFBAB.

Article 8 - Accès terrain

N'auront accès aux terrains que les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge-Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les conseillers (2 maximum par joueur ou paire).

Article 9 - Absence pendant la compétition

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 10 - Gestion horaire des matchs

- Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre.
- Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait.
- Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 11 - Matériel

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau).

Article 12 - Arbitrage

Les matchs seront en auto arbitrage, les phases finales pourront être arbitrées.

Article 13 - Let/Faute

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute.

Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket, filins) est let au service, où il sera remis au maximum deux fois, et faute en jeu.

Article 14 - Juge-Arbitre

Le juge arbitre principal prévu est Jean-François MATHIEU. Ses décisions sont sans appel.

Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

Article 15 - Responsabilité

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 16 - Salles

Il est interdit de fumer dans les salles. Les animaux sont interdits dans les salles ainsi que dans les tribunes.

Pour le gymnase Gérard Philipe, il est interdit de manger sur la mezzanine.

Article 17 - Volant

- Le volant officiel qui servira en cas de litige entre les joueurs est le RSL TOURNEY N°1.
- L'utilisation du volant plastique est tolérée uniquement sur l'accord des deux joueurs NC ou deux paires NC.

Article 18 - Respect du règlement

La participation au Tournoi du Volant des Papes d'Avignon implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Sportivement,

Le Comité organisateur de l'Avignon Badminton Club.

